

*L'Institut de Notre-Dame du Bon-Conseil  
de Montréal*



*La Maison-Mère et l'École d'Éducation Familiale et Sociale  
1215 est. Boul. St-Joseph*

BNQ



C 000 306 864

Imprimatur:

+ Joseph Charbonneau  
arch. de Montréal

le 21 janvier 1943.

Ena le bon Dieu vous bénisse, vous saintes  
et vous entourés de sa tendresse paternelle!

## *Une oeuvre Religieuse d'Apostolat Social*

Les conditions de la vie moderne rendent difficile la pratique de la morale même strictement naturelle et plus encore celle des vertus évangéliques. Le paganisme, toujours à l'affût, n'apparaît que trop dans la mentalité et les moeurs d'un grand nombre ! Non seulement la splendeur de la vie chrétienne est compromise, mais souvent aussi le salut même des âmes !

C'est pourquoi l'Église convie les laïques à s'enrôler dans les rangs de l'Action Catholique et demande aux communautés religieuses, chacune selon sa vocation, de contribuer au succès de ses entreprises.

Bien plus : en ces dernières

**La chapelle, à la Maison-Mère.**





**Le costume religieux est simple et facilite l'exercice de l'apostolat auprès des femmes et des jeunes filles.**

années, elle a permis la fondation de communautés religieuses spécialement vouées à l'exercice de l'apostolat social.

L'Institut de Notre-Dame du Bon-Conseil est l'un de ces instituts apostoliques dont le zèle doit s'exercer d'abord en pays chrétiens. Ses multiples activités lui permettent de contribuer efficacement au maintien ou à la restauration d'un christianisme intégral, dans la vie individuelle, familiale et sociale.

Lors de la fondation du nouvel Institut, en 1923, Monseigneur Georges Gauthier lui assignait comme objectif propre, d'apporter de nouveaux renforts aux oeuvres sociales féminines ; de constituer au sein de nos paroisses canadiennes des groupements religieux auxiliaires d'action catholique.

Son but spécifique, en effet, est précisément de procurer aux femmes et aux jeunes filles ce complément de formation dont elles ont besoin pour faire

rayonner la vie chrétienne dans leur famille, dans leur milieu professionnel, comme au sein des oeuvres catholiques.

Les Soeurs de Notre-Dame du Bon-Conseil, spécialement préparées à comprendre les conditions de la vie moderne, ne doivent pas limiter leur action éducatrice à l'enseignement ni surtout au seul enseignement scolaire : mais, **auxiliaires sociales**, elles doivent exercer leur apostolat dans le vaste champ des oeuvres post-scolaires ou extra-scolaires, par des services sociaux d'éducation, d'entr'aide et d'assistance.

---



Les fillettes mêmes sont invitées à faire partie des groupes de benjamines...

## Centres Sociaux

Leurs établissements sont des " Centres Sociaux " dans lesquels religieuses et laïques coopèrent fraternellement au développement d'œuvres ou d'organisations appropriées aux besoins de chaque localité.

Tantôt les **œuvres d'éducation familiale et sociale** y prédominent avec l'enseignement des techniques ménagères et l'initiation des bénévoles aux activités du service social féminin. On y trouve : écoles, cours du soir, retraites fermées, cercles d'étude, patronages et groupements de jeunesse, bibliothèques et œuvres de propagande sociale.

Tantôt les **œuvres d'entr'aide économique et de protection morale**, sont au premier rang : telles les foyers,

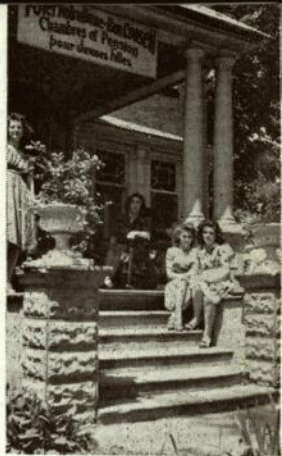
L'œuvre des terrains de jeux, groupe, sous la direction des religieuses et d'auxiliaires laïques dirigées par elles, des centaines d'enfants, tant à Montréal, qu'à S.-Jérôme et à S.-Jean.





Foyer à 500, rue Labelle.

Le Centre Social à St-Jérôme, comporte les mêmes activités que celui de la Maison-Mère : jardin de l'enfance, cours du soir, enseignement ménager, patronage, service social.



Un bel esprit de famille règne entre les jeunes filles.

Groupe d'élèves de l'École Ménagère Régionale de S.-Jérôme.



## Centres Sociaux

Leurs établissements sont des " Centres Sociaux " dans lesquels religieuses et laïques coopèrent fraternellement au développement d'oeuvres ou d'organisations appropriées aux besoins de chaque localité.

Tantôt les **œuvres d'éducation familiale et sociale** y prédominent avec l'enseignement des techniques ménagères et l'initiation des bénévoles aux activités du service social féminin. On y trouve : écoles, cours du soir, retraites fermées, cercles d'étude, patronages et groupements de jeunesse, bibliothèques et oeuvres de propagande sociale.

Tantôt les **œuvres d'entr'aide économique et de protection morale**, sont au premier rang : telles les foyers,

L'œuvre des terrains de jeux, groupe, sous la direction des religieuses et d'auxiliaires laïques dirigées par elles, des centaines d'enfants, tant à Montréal, qu'à S.-Jérôme et à S.-Jean.





L'École Ménagère permet de donner à la jeune fille une éducation familiale et sociale, garantie de son avenir chrétien.

à atteindre les âmes, la volonté; qu'elle aide les clients à solutionner leurs problèmes, à refaire leur vie, par la mise à contribution de leurs propres ressources. Ce sont les bureaux

colonies ou camps de vacances pour fillettes et jeunes filles, oeuvres récréatives, etc.

Tantôt les **œuvres d'assistance sociale** individuelle permettent de secourir les pauvres d'autant plus efficacement que la charité s'y fait plus spirituelle, qu'elle vise

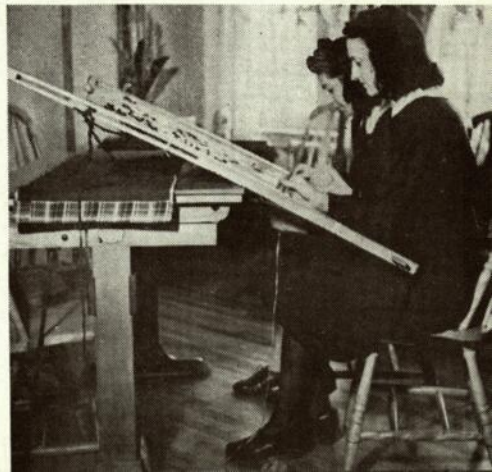




de service social proprement dits, avec leurs diverses activités économiques, religieuses, psychologiques et médicales, de visite à domicile, de vestiaire et d'assistance matérielle, etc.

Grâce aux contacts qui s'établissent à l'occasion des services sociaux qu'elles

entreprennent, les Soeurs peuvent contribuer à la restauration de la vie chrétienne, non seulement par leurs enseignements et leurs services mais encore par leurs conseils, par l'exemple de leur vie chrétienne, simple, laborieuse, charitable et rayonnante de joie spirituelle.



Aussi bien, même les sujets qui ne peuvent prétendre aux fonctions de l'enseignement ou au service social proprement dit peuvent-ils exercer un véritable apostolat, plus discret mais non moins efficace, auprès des personnes de leur milieu, à l'occasion de diverses rencontres et notamment lorsqu'elles sont appelées à contribuer à la bonne tenue des foyers, au développement d'industries domestiques, au succès matériel d'organisations populaires, à certaines activités secondaires du service social et de l'enseignement.



**"Le Manoir", à Belle-Plage et l'un des pavillons attenants.**

Du reste, les travaux les plus obscurs accomplis en esprit de foi, les sacrifices et les prières que l'on fait pour le succès des oeuvres, attirent sur elles les bénédictions divines qui les fécondent ! Et toute la vie religieuse des Soeurs de Notre-Dame du Bon-Conseil est offerte au Sacré-Coeur de Jésus, en vue d'obtenir la fidèle coopération des femmes catholiques à l'extension du règne de Dieu dans le monde !





**Vie laborieuse et simple !**

La colonie de vacances de Sainte-Brigide groupe une quarantaine d'enfants à la fois, parmi celles qui ont le plus besoin du bon air de la campagne, au bord du fleuve ou de nos beaux lacs !

**Vie saine !**



**Véritable école  
d'éducation  
sociale !**

**La Colonie de Vacances à Belle-Plage, groupe  
125 fillettes et une douzaine d'auxiliaires laï-  
ques, sous la direction des religieuses.**

Aux jeux, s'ajoutent des enseignements variés et pratiques : couture, tricot, ouvrages de fantaisie, dessin et même cuisine et ménage !



## *Quelques étapes de la fondation*

**Après une retraite fermée, on fera face à la vie !**



En 1923, Monseigneur Georges Gauthier alors évêque coadjuteur de Montréal, érigeait canoniquement en congrégation religieuse les Soeurs de Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal, avec l'approbation de la Sacrée Congrégation des religieux et la bénédiction de Sa Sainteté le pape Pie XI.

Il en confia la direction spirituelle aux Révérends Pères Jésuites. C'était faire bénéficier le jeune Institut de l'expérience apostolique qui caractérise la grande famille ignacienne !

D'autre part, il lui donna une conseillère maternelle et expérimentée dans la personne d'une vénérable religieuse de la Congrégation de Notre-



**Le Service Social de la paroisse Ste-Brigide dirige une Colonie de Vacances et un Patronage dont bénéficient ses jeunes clientes !**

St-Stanislas ! Comme personnel, deux novices et trois postulantes ! On se mit néanmoins à la rédaction des Constitutions et quelques mois après il fallut chercher un logement un peu plus spacieux afin de faire place aux recrues qui se présentaient.

Dame, qui avait été pendant plusieurs années supérieure générale et maîtresse des novices dans sa communauté. Sous cette double influence, les nouvelles novices pouvaient en toute sécurité faire leurs premiers pas dans la vie religieuse et s'entourer de compagnes également avides de vie intérieure et de dévouement aux âmes.

Le berceau de l'Institut fut modeste : petit logement de six pièces, dans la paroisse

**Un baptême d'adulte est parfois le couronnement du travail de l'auxiliaire sociale.**





Le Centre Social de la paroisse de S.-Léon de Westmount est le rendez-vous des Aides-Ménagères. Cercles d'étude, retraites fermées, cours du soir, soirées récréatives, bureau de placement y sont organisés à leur intention.

Le foyer est le soutien de l'œuvre.

En 1925, l'œuvre acquit l'existence légale en vue de l'achat d'une propriété pour l'érection de la Maison-Mère.

En 1926, celle-ci ouvrait ses portes rue De Laroche. La Congrégation comptait à peine une dizaine de sujets.

Un foyer, l'organisation de quelques classes s'ajoutèrent aux activités patronagiales, à la direction de cercles d'étude et aux œuvres de service social auxquelles les fondatrices s'adonnaient déjà !

En 1928, on accepta la direction technique du secrétariat de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste, Centre d'éducation sociale et de coordination

des oeuvres féminines canadiennes-françaises.

En 1931, s'ouvrit un Centre Social et un foyer à Saint-Jérôme. S'y sont ajoutées depuis, une École Ménagère Régionale et des classes spéciales pour anormaux et arriérés.

En 1932, la mission temporaire de Saint-Hyacinthe fut acceptée; les Soeurs y travaillèrent pendant cinq ans, jetant les bases de groupements féminins et d'oeuvres de jeunesse dont les bienfaits se prolongent.

En 1933, nouveau Centre Social dans la paroisse de St-Léon de Westmount. Les jeunes domestiques, en service pour la plupart dans des familles protestantes, y trouvent un foyer accueillant et un milieu formateur.

En 1936, ouverture de l'École d'Éducation Familiale et Sociale. Cette école fut affiliée à l'École des Sciences Sociales de l'Université de Montréal en 1937



**" Castel-du-Bois " à St-Canut, est une annexe du Centre Social de S.-Jérôme. Les jeunes filles des divers groupes y vont à tour de rôle prendre d'agréables vacances.**



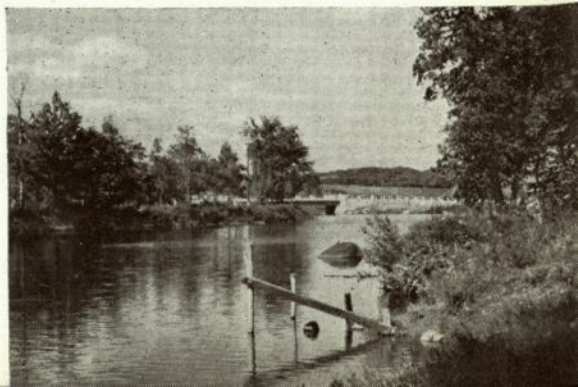
**La Villa N.-D. du Bon-Conseil à Mt-Rolland est dédié à la mémoire de Mgr Georges Gauthier. Dames et jeunes filles y font des séjours de repos.**

En 1941, outre la jolie propriété d'Ahuntsic, lieu de la future Maison-Mère, l'Institut acquit une magnifique installation pour camp d'été à Belle-Plage, dans le diocèse de Valleyfield.

et l'année suivante reconnue par le Conseil de l'Instruction Publique.

L'année 1939, marque l'établissement du Centre Social de la paroisse de Ste-Brigide.

En 1940, grâce à la libéralité de Monsieur le Curé Dubois, de St-Jérôme, une belle oeuvre d'été fut inaugurée à Saint-Canut.



Cette même année, l'ancienne demeure de Son Excellence Mgr Georges Gauthier à St-Joseph de Mont-Rolland devint aussi propriété de l'Institut et fut aménagée pour recevoir les dames et les jeunes filles pour les vacances.

Encore en 1941, à la demande de Son Excellence Monseigneur Forget,



**" Castel-du-Lac " à Pointe-Claire a été fondé à la demande des Syndicats Catholiques en faveur des jeunes ouvrières.**

un foyer pour dames et jeunes filles s'ouvrit à St-Jean.

Enfin, en 1943, une maison de vacances, spécialement dédiée aux jeunes ouvrières fut ouverte à Pointe-Claire.





A St-Jean  
d'Yberville,  
le Foyer reçoit  
une trentaine  
de jeunes filles  
Des œuvres de  
jeunesse, la  
bibliothèque  
de la Centrale  
Catholique  
ont été confiées à la direction des  
Sœurs.

Le petit grain de sénévé mis en terre  
il y a vingt ans, a poussé des rameaux pleins  
de sève dont les fruits deviennent de jour en  
jour plus abondants !

« Pour aider à la solution des problèmes féminins  
de l'après-guerre, — pour contribuer aux oeuvres catho-  
liques de reconstruction sociale, — l'Institut Notre-  
Dame du Bon-Conseil a besoin de nombreuses recrues  
animées du zèle d'étendre le règne du Coeur de Jésus  
dans les individus, dans la famille et dans la société ! »

---

## *Quelles aptitudes réclament les activités de l'Institut*

Il est peu d'aptitudes qui ne puissent trouver leur utilisation dans l'une ou l'autre de ses activités.

L'expérience des oeuvres et de l'organisation sociale si précieuse à qui aspire au **rôle d'auxiliaire sociale**, rend le sujet qui la possède apte au travail et à la

direction de cercles d'étude, d'oeuvres de jeunesse, de patronages, de centres sociaux et de bureaux de service social.

Les aptitudes pédagogiques ouvrent la voie à l'**enseignement scolaire** ou **post-scolaire**.

Les **ressources littéraires** et la formation au travail de bureau trouvent leur utilité non seulement dans les secrétariats mais encore dans les activités de propagande sociale catholique.

La **formation ménagère** et le savoir-faire dans les travaux de la maison: cuisine, couture, etc., ne contribuent pas peu au bonheur et à la paix de la vie commune, à la prospérité des oeuvres d'hospitalité, telles que foyers, colonies, etc. Enfin ces techniques permettent de contribuer à la diffusion de l'enseignement ménager, si nécessaire à la restauration chrétienne de la vie familiale.

**Le Centre Social d'Ahuntsic est en même temps une maison de repos pour les Sœurs. Cet emplacement est destiné à devenir le site de la Maison-Mère.**



La **connaissance de l'économie rurale et des travaux de la ferme** permettent de rendre de grands services dans les écoles ménagères de la campagne et dans les industries rurales.

**Les novices mettent joyeusement la main à toutes les besognes !**



La **facilité à manier les chiffres**, à tenir une comptabilité, à faire des achats et à frayer avec le public, est précieuse dans toutes les administrations des maisons ou des oeuvres.

Une **certaine expérience dans le soin et la surveillance des enfants**, l'aptitude à les comprendre et à leur inspirer confiance, trouve son utilisation dans les classes maternelles, dans les colonies de vacances et les oeuvres récréatives auprès des jeunes.

**L'initiation au soin des malades**, à la médecine peut bénéficier tant à la communauté qu'aux divers services sociaux de l'Institut.

Les **talents artistiques** en musique, arts plastiques, art dramatique, etc., concourent efficacement au succès de certaines oeuvres de jeunesse et peuvent s'employer dans l'enseignement et servir utilement la propagande.

Enfin faut-il mentionner l'utilité pratique des aptitudes qui permettent de développer des **industries** telles que les arts décoratifs, l'imprimerie, la reliure, le tissage.

## *Renseignements sur la vie de communauté*

L'Institut de Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal est une Congrégation diocésaine à vœux simples. Ses constitutions, approuvées par l'Ordinaire, sont en tout conformes aux prescriptions du Droit Canon.

Après un postulat de six mois et un noviciat de deux ans, les Soeurs sont appelées à prononcer les vœux annuels de religion pendant trois ans. Après quoi elles peuvent être admises aux vœux perpétuels.

Il n'existe pas entre les Soeurs, de catégories distinctes, mais chacune est employée selon ses aptitudes et les directions de l'obéissance aux divers travaux de l'Institut.

Les exercices spirituels quotidiens sont les suivants : une heure de méditation outre l'audition de la Sainte Messe, l'examen de conscience à midi et le soir, le chapelet, la lecture, la visite au St-Sacrement et quelques autres prières de règle. Chaque mois il y a récollection d'un jour et chaque année retraite spirituelle de huit jours. Les professes temporaires font en outre deux triduums de trois jours.

L'horaire de la journée comporte au moins huit heures de sommeil, deux heures de récréation, outre certains temps libres.

Des jours de congé, des vacances au temps des Fêtes et pendant l'été sont prévus par le règlement.

Un soin particulier est accordé à l'observance des règles de l'hygiène, en particulier dans l'alimentation.

**Les lois de la nature ressemblent à celles de la grâce : si le grain n'est mis en terre, il ne porte pas de fruit !**



Le costume des Soeurs, tout en marquant le caractère religieux de leur profession, leur permet, en toutes circonstances, d'exercer librement leur apostolat. Fort simple d'apparence, il se compose d'une robe noire et d'un long voile à bandeau blanc.

Les Soeurs, quoiqu'elles aient quitté leur famille pour se consacrer aux oeuvres du Bon Dieu, peuvent avec la permission des supérieures, rendre visite à leurs parents en certaines circonstances spéciales : à l'occasion de maladie grave, de mortalité ou même, quelquefois, lorsque la charité ou les convenances y invitent.

Chacune doit garder la propriété de ses biens si elle en a, mais il ne lui est pas permis de s'en servir librement : elle doit avant la profession déterminer l'usage qui en sera fait pendant sa vie et après la mort.



Sur les bords de la Rivière-des-Prairies, les Sœurs en congé trouvent une détente bien utile.

Tout en acceptant l'aide charitable que le public apporte à leurs oeuvres, les Sœurs doivent néanmoins assurer leur subsistance par leur travail : quelques enseignements rétribués, des industries domestiques et le prix de la pension qui leur est versé par les dames et jeunes filles des foyers, des colonies de vacances, etc., constituent leurs principales sources de revenu.

Elles font gratuitement leurs oeuvres d'apostolat et d'assistance sociale, ainsi que la plupart de leurs services d'éducation, surtout dans les milieux populaires.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Les jeunes filles qui désirent être admises dans l'Institut doivent fournir des références de bonne conduite, être indemnes de toute maladie contagieuse et mentale et avoir les forces suffisantes pour observer le règlement de la communauté et y rendre des services appréciables soit dans les travaux domestiques ou industriels, soit dans les oeuvres.

Pendant le temps du postulat et du noviciat, chacune pourvoit selon ses moyens aux dépenses de trousseau, de costume religieux, de pension et de santé etc. Celles qui n'ont pas les ressources suffisantes pour subvenir aux frais de leur probation peuvent en être dispensées en tout ou en partie par la supérieure.

Aucun degré spécial d'instruction n'est requis pour l'admission. Mais on doit écarter les personnes qui ne sauraient profiter des instructions et des exercices spirituels prescrits par la règle.

Le caractère doit être tel que l'on puisse supporter joyeusement les inconvénients de la vie commune et les travaux de notre vocation. Une certaine docilité, de la persévérance au travail, le bon esprit dans les relations et un naturel gai sont des indices de vocation. Enfin des habitudes de vertu doivent garantir l'exacte observation des vœux.

Les entrées se font ordinairement au cours de la première semaine des mois de septembre et de mars.

Les jeunes filles qui désirent être admises mais qui n'ont pas une préparation suffisante pour entrer au postulat, peuvent en tous temps être reçues comme juvénistes, s'il y a lieu de croire qu'elles pourront acquérir la formation nécessaire à leur admission.

**Pour tous renseignements on doit s'adresser à la Révérende Mère Supérieure Générale ou à la Maîtresse des novices. 5035, rue De Laroche.**